



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Protocole transactionnel avec l'association culturelle des jeunes de Saint-Louis dans le cadre de la réalisation d'un parking de 40 places à l'Hôtel du Département

Rapport n° CP/2015/617

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le Département a créé un parking de 40 places à l'Hôtel du Département. Le présent rapport vise à conclure un protocole transactionnel avec l'Association Culturelle des Jeunes de Saint-Louis, concernant la prise en charge des frais liés à la réfection partielle de la façade principale et du pignon du bâtiment du foyer Saint-Louis situé 12 rue du Cygne à Strasbourg et qui jouxte l'Ancienne Poste, démolie par le Département, pour réaliser ledit parking de 40 places.

Le Département du Bas-Rhin après avoir fait l'acquisition de l'ancien immeuble de la Poste et de la SIBAR, sis sur la parcelle n°17 - section 3 souhaitait procéder à l'acquisition de l'immeuble de l'Association Culturelle des Jeunes de Saint-Louis situé au 12 rue du Cygne, sur la parcelle n°18 - section 3.

Ces acquisitions foncières devaient permettre une extension de l'Hôtel du Département et de rapatrier les services basés à la Meinau dans les locaux de Passerelle 67. L'opération d'extension ayant été abandonnée pour des raisons financières, l'acquisition du bâtiment de l'association ne s'est pas faite et le Département a procédé à l'aménagement d'un parking sur la parcelle anciennement occupée par la Poste et par la SIBAR. La démolition de ces deux bâtiments vétustes a mis à nu une des façades du bâtiment de l'Association Culturelle des Jeunes de Saint-Louis.

Il était prévu que le Département procède à la réfection partielle de cette façade et du pignon après les travaux de démolition. Un marché avait été attribué à l'entreprise NONNEMACHER pour un montant de 10.859,68€ TTC, dont 8.634,00€ TTC étaient dédiés aux façades du bâtiment de l'Association Culturelle des Jeunes de Saint-Louis. Toutefois ces travaux n'ont pas été réalisés.

Par courrier du 10 mars 2015, le Département avait renouvelé son engagement à remettre en état la façade selon les conditions prévues initialement.

Dans la mesure où la propriété de ce bâtiment allait être maintenue pour l'Association, celle-ci a informé le Département de son souhait de procéder à un ravalement de la totalité de la façade principale rue du Cygne.

Aussi, afin de pallier tous problèmes de calendrier opérationnel, de co-activité et de garanties, liés à la réalisation de travaux identiques sur un même bâtiment par deux Maîtres d'Ouvrage différents, il est proposé d'accepter la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnisation pour un montant égal au montant des travaux prévus au marché n°02857, pour le lot échafaudage peinture, et non réalisés à ce jour pour la réfection partielle des façades du bâtiment du Foyer St-Louis.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant forfaitaire de 8.634,00€ TTC ;*
- *autorise le président du Conseil Départemental à signer le protocole transactionnel ci-joint avec l'Association Culturelle des Jeunes de Saint-Louis.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY